

Lettres Patentes

Lou fabrique de petites
denieres en la Monnoye
de Paris.

Du 24. Mars 1392.

Charles par la grace
de Dieu Roy de France a nous
amez cesseux les generaux maistres
de nostre Monnoye. Salut et dilection
vous ce que nous avons entendu
que ayrefens il en tres grand necessite
et deffaut entre nostre peuple de
petites monnoyes noires tant pour
faire aumone comme autrement Nous

avons ordonné que en nostre
Monnoye de France, soit fait ouvers,
et Monnoyez surques la somme
de trois cents marcs d'argent
vous faire petites Deniers parisis
sur la forme et auz deloyes
qu'on a deues qui qu'on a deues,
vous y deues parisis la piece auz
Deniers seize grains de loy argent
Le Roy, a de quinze sols de poids
au marc de France vous delivrez
Notre auzmonies et noz a autres
vous souvertis, a nostre auzmonie, sy
vous Mandons que la dite somme
de trois cents marcs d'argent au
moins vous fatter, ouvers et monnoyez
a une fois ou plusieurs fois et
Maniere que dieu est en Demand
aux changeurs et Marchands
pour chascun marc d'argent monnoye
a la dite loy, six liures deux
sols six deniers tournois

et par rajoutant ce presentement
 et reconnaissance sus ce Nours
 Mandour, a nous amez, et feaus
 gencs enore Comptes a Paris
 que ilz y sont, et alloué ledit poide
 et Comptes de fluy ou aux a qui
 il appartient, non obstant ord.
 mandement et ordonnance de contraires.
 Donne' a Amiens le Vingt quatrième
 jour de mars l'an de grace mil trois
 cent quatre Vingt et douze, elle
 troisième de notre Regne, ainsi
 signé par le Roy L. Blancbet. 1.